

## Réunion n°40 : jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Sylvain Reboulet, pouvoir à David Bernard et de Christiane Delavaloire, pouvoir à Bernadette Guichard. *Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 18 janvier à l'unanimité (11).*

Ordre du jour de la présente séance : ajout de 3 points à la demande de Jacques Pochon, maintien du panneau « Stop » rue du presbytère, projet de division de la parcelle face à l'église et convention 2018 avec le SIA concernant la mise à disposition de notre agent communal. *Accord du conseil municipal pour l'ajout de ces 3 points à l'unanimité (11).*

### 1 – Ordre du jour soumis à délibération :

#### Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption concernant le terrain bâti A686. Ce terrain construit est situé en zone U, 23 impasse des Saveaux. *A l'unanimité (11), le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.*

#### Assainissement : compte financier 2017

Présentation du bilan de fonctionnement. Il fait apparaître un résultat positif de 10.484.78€ (- 67.533€ en 2016, 25.600€ en 2015, 6.170€ en 2014, 26.832€ en 2013, 40.040€ en 2012). En investissement, il est négatif de 1.074,21€ (-4.286€ en 2016, 48.754€ en 2015, -45.256€ en 2014, -95€ en 2013, 8.304€ en 2012). Le résultat consolidé de l'exercice est bénéficiaire de 9.410.57€ (-71.819€ en 2016, 74.355€ en 2015, 39.085 en 2014, 26.737€ en 2013, 48.343€ en 2012). Le résultat de clôture cumulant le résultat de l'exercice 2017 et les exercices antérieurs est excédentaire de 24.107,09€ (14.697€ en 2016, 86.516€ en 2015, 51.475€ en 2014, 90.561€ en 2013, 63.823€ en 2012). Rappel, en 2016, nous avons transféré 69.283€ au budget communal.

En 2017, il y eu 32.683€ de recettes dont 12.500€ de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif PFAC (5 raccordements de logement neuf) et 20.183€ de taxes assainissement (abonnement et part variable). En 2016, il y eu 26.401€ de recettes dont 5.000€ de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif PFAC (2 raccordements de logement neuf) et 21.401€ de taxes assainissement (abonnement et part variable). En 2015, il y a eu 50.867€ de recettes dont 30.625€ PFAC (13) et 20.242€ de taxes assainissement. En 2014, il y eu 29.779 € de recettes dont 10.000€ PFAC (4) et 19.779€ de taxes assainissement. En 2013, il y eu 50.919 € de recettes dont 32.000 de PFAC (13) et 18.916€ de taxes assainissement. En 2012, 68.602€ de recettes dont 44.652€ de PFAC (19) et 16.843€ de taxes assainissement. *Le conseil municipal approuve le compte financier Assainissement 2017 à l'unanimité (10).*

Le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne participe pas au vote.

#### Vote des tarifs assainissement 2018-2019 :

Pour prise en compte dans la facturation du SIEV Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veauce pour la période avril 2018 à mars 2019. Ces tarifs constituent, avec la PFAC, une des principales recettes du budget Assainissement. Rappel PFAC : 2500€ pour une habitation ordinaire, 1000€ pour une habitation dont la surface habitable est inférieure à 40m<sup>2</sup>, 625€ pour un logement existant nouvellement raccordé.

Compte tenu des charges et recettes constatées sur le budget 2018, il est proposé de ne pas modifier les tarifs 2017. Il est souhaitable que les taxes assainissement (hors PFAC) compensent les charges de fonctionnement du service qui correspondent essentiellement à la part variable de la contribution au SIA, les recettes de PFAC finançant les travaux (l'investissement sur les réseaux et la station d'épuration intercommunale (part fixe de la contribution SIA)). Les taxes « assainissement » actuelles (part fixe dite abonnement 2.40€ par mois, part variable 0.70€ par m<sup>3</sup> consommé), équivalent, pour une consommation moyenne annuelle de 100m<sup>3</sup>, à une charge de 70€ pour la part variable et 28.80€ pour l'abonnement. Le coût au m<sup>3</sup> est de 0.99€ tout compris (hors prix de l'eau et diverses taxes de l'Agence de l'Eau). Les tarifs de la commune sont historiquement parmi les plus faibles des 17 communes adhérentes du SIEV (seule 1 commune a des tarifs légèrement inférieurs en 2017/2018, les tarifs vont de 0.97€/m<sup>3</sup> à 2.11€/m<sup>3</sup>). Le budget communal d'assainissement s'équilibre sans difficulté chaque année. *Le conseil municipal, à l'unanimité (11), décide le maintien des tarifs 2017/2018 pour l'exercice 2018/2019.*

#### Budget Assainissement 2018 :

Le SIA Syndicat Intercommunal d'Assainissement gère la station d'épuration depuis 2008. Il a emprunté pour le financement de sa construction 120.000€ en 2008 sur 20 ans. Il a fait un emprunt complémentaire de 37.000€ sur 10 ans en 2015 pour financer des travaux d'amélioration. Les charges de fonctionnement et les annuités de remboursement des emprunts sont partagées entre les 2 communes selon le nombre de raccordements pour l'investissement (203 (+6) à Chavannes en janvier 2018 et 133 à Marsaz, en janvier 2017) et les m<sup>3</sup> assainis pour le fonctionnement. 78% des foyers Chavannais sont raccordés. Pour 2017, Chavannes va contribuer au SIA à la hauteur de 17.800€ (prévision car budget 2018 SIA non voté) (10.492€ en 2017, 16.000€ en 2016, 23.001€ en 2015, 12.396€ en 2014, 9.836€ en 2013). Concernant le financement des réseaux communaux, la commune a fait, en 2008, un emprunt de 45.000€ d'une durée de 15 ans et un emprunt complémentaire, en 2010, de 30.000€ sur 12 ans avec possibilité de remboursement anticipé. Les recettes directes sont prévues à hauteur de 29.850€ dont 10.000€ de PFAC (4 nouveaux raccordements) et 19.850€ de taxes assainissement. Il est prévu 13.553€ de dépenses d'investissement pour de nouveaux raccordements et des réparations. Le budget présenté ne comprend pas de hausse des tarifs assainissement. Le conseil municipal a débattu de la possibilité d'opérer un prélèvement de 10.000€ au profit du budget général ou bien en réduction des tarifs d'assainissement. La perspective possible du transfert de ce budget vers l'Agglo en 2020 avec de probables hauses tarifaires ont conduit à repousser la discussion en 2019.

*Approbation par le conseil municipal du budget de fonctionnement et d'investissement 2018 à l'unanimité (11).*

#### Instruction des actes d'urbanisme :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'instruction des actes d'urbanisme de la commune est assurée par Arche Agglo. Une convention a été signée à cet effet pour une année. L'Agglo propose de prolonger d'un an, l'application de cette convention. Coût du service en 2017, 1660€.

*Approbation du conseil municipal à l'unanimité (11).*

#### Représentation de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme :

Suite à la démission de Corinne Roux en 2015, suppléante de M. Escoffier, élu de Bren, par l'intermédiaire du TRE « TeRritoire de l'Énergie » de Saint-Donat, nous devons proposer un nouveau délégué. Mme Pascale Bonnet se propose.

*Le conseil municipal, à l'unanimité (11), élit Mme Pascale Bonnet.*

#### Eglise : rénovation intérieure

Le 31 janvier, des élus communaux, des représentants Chavannais de la paroisse Notre Dame des Collines et du conseil paroissial, Mme Auger chargée de mission départementale de la fondation du Patrimoine, Mme Laurent, Présidente de l'Association du patrimoine du Pays

de l'Herbasse, ont visité l'église de Miribel, accueillis par M. Vassy, Maire, M. Amette architecte de la rénovation de l'église et des responsables de l'association du patrimoine local. Visite fort intéressante qui a permis d'apprécier une rénovation exemplaire, le rôle joué par l'architecte, les possibilités de financement... L'architecte a proposé de venir gracieusement à Chavannes pour un 1<sup>er</sup> contact.

*Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité (11), décide d'accepter cette proposition.*

### **Création d'un syndicat de gestion des activités des cantines et garderies du RPI à la rentrée 2018 :**

Rencontre avec les élus et les salariés du RPI de la Haute Herbasse le 22 janvier (5 communes, 3 écoles, 7 classes et 1 SIVOS important intervenant sur l'ensemble des compétences des écoles, cantines et garderies), compte rendu.

Les 3 communes ont validé le principe de former un SIVOS pour la gestion de la cantine et de la garderie. Pour la rentrée 2018, l'objet du SIVOS serait limité à la reprise des activités de l'association. Lors d'une rencontre des 3 communes, le 31 janvier, un projet de statut a été élaboré. Présentation du projet. Points essentiels : composition du comité syndical, 2 représentants titulaires par commune plus un suppléant ; un Président et 2 vice-présidents, venant de commune différente ; siège à Marsaz ; Président avec voix prépondérante si égalité de voix ; répartition des charges et produits 20% au prorata des populations communales 80% au prorata du nombre d'élèves par commune. Il est proposé de l'adopter. La Préfecture, informée du projet, recommande de mettre en perspective, l'élargissement de la compétence, dès la rentrée 2019, à la gestion complète du fonctionnement des écoles, entretien, cantines et garderies avec reprise des personnels.

*Le conseil municipal valide les statuts du SIVOS Bren Marsaz Chavannes à l'unanimité (11).*

*A l'unanimité (11), le conseil municipal valide l'élargissement de la compétence du SIVOS Bren Marsaz Chavannes à la gestion complète des écoles, pour la rentrée 2019.*

Une fois les statuts validés par les 3 communes et la création du syndicat entérinée par la Préfecture, le comité pourra se réunir et élire ses dirigeants. Ensuite, le comité formé pourra définir son organisation, voter son 1<sup>er</sup> budget et recruter l'agent gestionnaire du syndicat. Le SIVOS va probablement devoir organiser une consultation pour l'attribution d'un marché de services « restauration ».

Election des représentants de la commune de Chavannes : *Sont proposés titulaires, David Bernard et Jacques Pochon, suppléant Stéphane Gonthier. Le conseil municipal valide leurs candidatures à l'unanimité (11).*

Le conseil municipal souhaite que le suppléant participe aux réunions.

### **Travaux voirie traverse de village :**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la rue de la salle des fêtes, il est proposé de supprimer le panneau « stop » de la rue du presbytère débouchant sur le carrefour « rue de la salle des fêtes, rue de l'église, rue du 15 juin 1944 ». Le maître d'œuvre indique que si nous conservons ce panneau, en toute logique, nous devrions installer un panneau « stop » rue du 15 juin 1944. En l'absence de panneau « stop », le régime de la priorité à droite s'applique. C'est le cas pour beaucoup de carrefours dans la commune.

*A l'unanimité (11), le conseil municipal valide la suppression du panneau « stop » de la rue du presbytère.*

Les riverains de la rue du presbytère, seuls concernés, par le changement seront informés par écrit.

### **Division de la parcelle face à l'église :**

Il s'agit d'étudier le détachement de 2 parcelles constructibles de 615m<sup>2</sup> de la grande parcelle face à l'église. Ces 2 parcelles sont contre la limite Sud Est de la grande parcelle. Présentation de 2 projets de découpage proposés par le cabinet DNM, avec pour chaque projet, une esquisse d'aménagement de l'espace « parc et stationnement ». 2 « rectangles » orientés Est Ouest constituent le 1<sup>er</sup> projet, 1 « rectangle » orienté Est Ouest et un 2<sup>nd</sup> orienté Nord Sud constituent le 2<sup>nd</sup>. Après discussion, chaque conseiller municipal est amené à se prononcer sur son choix.

Concernant l'esquisse d'aménagement de l'espace « parc et stationnement », les propositions sont à retravailler. Le conseil retient l'idée d'un contournement du platane pour dégager un espace devant l'église et le monument aux morts. Il ne souhaite pas la multiplication des possibilités d'entrée et de sortie depuis la rue de l'église. Les moyens financiers de la commune ne permettront pas d'engager immédiatement des travaux d'aménagement de cet espace.

*Choix : 1<sup>er</sup> projet 3 voix, 2<sup>nd</sup> projet 5 voix et 3 abstentions. Le 2<sup>nd</sup> projet est retenu.*

Rencontre prévue avec le géomètre DNM le 7 mars à 17h pour faire le point sur le projet de division.

### **Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes :**

Réunion du Comité syndical le 7 février. Ordre du jour : choix d'un prestataire pour l'entretien électromécanique de la STEP et du poste de relevage de Marsaz pour les 3 ans à venir entreprise Combe de Romans retenue, choix d'un prestataire pour le faucardage des roseaux pour l'automne 2018 atelier de la Teppe retenu, modification des horaires de travail des agents communaux de Marsaz et Chavannes mis à disposition du SIA : 2h au lieu de 3.5h pour l'agent de Chavannes, 0.75h au lieu de 0h pour celui de Marsaz (poste de relevage de Marsaz au pont du TGV), application dans le budget 2018. *Le conseil municipal, valide, à l'unanimité (11), la convention de mise à disposition de l'agent technique communal au SIA à raison de 2h hebdomadaires.*

## **2 - Informations :**

### **Communauté d'Agglomération Arche Agglo :**

Conseil d'agglomération du 24 janvier : FINANCES : attribution de fonds de concours ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA des Vinays à Pont de l'Isère, ventes de parcelles aux entreprises Racken et Pro Clean Nettoyage ; TOURISME : Présentation du schéma de développement touristique 2018-2021 ; DEVELOPPEMENT LOCAL : conditions de dissolution du Syndicat Mixte Ardèche Verte.

Conseil d'agglomération du 28 février : SERVICE A LA POPULATION : mise en œuvre d'un Lieu d'Information Séniors et Autonomie LISA, attribution d'une subvention au centre socio culturel de Tournon pour soutenir une offre de service itinérant en milieu rural, attribution d'une avance de trésorerie au CSC de Tournon pour l'achat d'un véhicule ; FINANCES : rapport d'orientation budgétaire, espace aquatique Linae nouveaux tarifs, engagement dépenses 2018 ; DEVELOPPEMENT LOCAL : avis sur le PLU de Margès ; HABITAT : Plan Local de l'Habitat, désignation d'un représentant à la commission d'attribution des logements sociaux auprès des bailleurs sociaux ; PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE TRAVAUX : avenant point d'accueil de proximité (Maison Mongolfier), aménagement de la ferme de la Cellière, couverture de la MJC école de musique à Saint Donat, aménagement de la maison de la famille ; ENVIRONNEMENT AGRICULTURE : validation du plan de gestion 2018-2020 de l'ENS Doux, Duzon Daronne, convention cadre pour le classement des sites naturels en ENS ; RIVIERES : participation financière pour le déplacement du réseau Eaux Usées sur les berges du Doux ; EAU ASSAINISSEMENT : règlement du SPANC, tarifs du SPANC, appel à projet Eaux et Assainissement choix du prestataire ; SERVICES AUX COMMUNES : soutien technique aux communes, tarifs de mise à disposition véhicules, matériels et agents.

**Modification n°2 du PLU :**

Compte rendu réunion de travail du 24 janvier : réduction dimension Emplacement Réservé n°9 (face à l'église), suppression des secteurs Ah et Nh (application de la loi Macron 2016), vérification compatibilité projet bassin de rétention avec PLU modifié, vérification compatibilité futur PLH agglomération avec PLU modifié, modification règlement concernant les clôtures en zone inondable (pieds de murs perméables), réduction légère du nombre de logements minimaux en zones AU dans le respect du SCOT et retouche des « fronts bâtis » dans les zones AU.

**Travaux voirie traverse de village :**

Rue de la salle des fêtes, reste à faire la signalétique horizontale et verticale, ainsi que la pose du « mobilier urbain ». Reprise du béton désactivé au carrefour des gîtes. Bas de la rue de l'église, décaissement de la chaussée effectuée et création de la couche de fondation avant dépôt de l'enrobé. Déviations organisées.

Autres travaux voirie : rue des Gourras, réfection prochaine du « bicouche ».

**Conseil d'école du 1<sup>er</sup> février :**

Compte rendu de la rencontre des 3 mairies avec les directrices d'école, le mardi 16 janvier.

Ordre du jour : passage à la semaine des 4 jours voté à l'unanimité des parents, enseignants et élus, nouveaux horaires 2018-2019 votés aussi à l'unanimité, activités et projets des écoles et des classes, exercice de sécurité dans les écoles, remerciements, date du prochain conseil d'école.

**Urbanisme :**

Demande : Demande de Permis de Construire de M. et Mme Belekian pour la construction d'un abri de jardin et d'une terrasse couverte, rue du 15 juin 1944.

Accord : RAS.

**Divers :**

Enquête INSEE entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril sur le cadre de vie et la sécurité. Des ménages susceptibles d'être interrogés.

Renforcement de réseaux électriques par le SDED en limite du territoire communal, quartier des Briens et du Mouchet. Aucun engagement financier communal.

Création d'une « carte collaborative » du patrimoine sur le Pays de l'Herbasse à l'initiative du Département, réunion le mardi 6 mars matin.

Objet : rassembler sur un support numérique toutes les informations descriptives des lieux repérés.

Subvention de 15.000€ accordée par la Région pour le projet de déplacement de la Mairie (19.150€ demandés).

Carnaval des écoles, le samedi 10 mars après-midi.

Réunion de la commission urbanisme, le vendredi 16 mars à 20h30.

Réunion de la commission finances, le mercredi 28 mars à 18h.

Matinée citoyenne d'entretien du site de l'étang du Mouchet, le samedi matin 7 avril.

Logement communal 1<sup>er</sup> étage rue du presbytère libre à compter du 29 mai 2018 sauf si nécessité de travaux.

Prochain conseil municipal, le jeudi 5 avril 2018 à 20h30.